

Lancement de l'enquête de recensement de la population vivant en France : déroulement et spécificités 2025

Top départ le 16 janvier !



Dans les 7 000 communes de moins de 10 000 habitants concernées en 2025*

- du jeudi 16 janvier au samedi 15 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane.
- du jeudi 30 janvier au samedi 1er mars à La Réunion.



Dans les 1 000 communes de 10 000 habitants ou plus

- du jeudi 16 janvier au samedi 22 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane.
- du jeudi 30 janvier au samedi 8 mars à La Réunion.

**pour connaître les communes concernées, rendez-vous sur le moteur de recherche du site www.le-recensement-et-moi.fr*

Le recensement en chiffres

- **5 millions** de logements enquêtés
- **9 millions** de personnes recensées
- **24 000** agents recenseurs
- En 2024, **68,5 % des ménages ont répondu sur Internet**

Des chiffres d'aujourd'hui utiles pour construire demain

L'enquête de recensement de la population, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative.

- ✓ **Connaître la population habitant en France pour prendre des décisions adaptées pour la collectivité**
 - Étudier les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement, etc.
 - Prévoir des équipements collectifs adaptés à la population qui réside sur le territoire : crèches, écoles, hôpitaux, moyens de transport, etc.
- ✓ **Publier la population officielle de chaque commune (population de référence)**
 - Ces populations sont utilisées dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes par l'État. Plus une commune est peuplée, plus la dotation est importante.
 - Plus de 350 dispositions législatives et réglementaires sont fondées sur les chiffres de population. Par exemple, le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

Lancement de l'enquête 2025 : les informations à retenir

Une méthode qui garantit la qualité des résultats



Une enquête nationale réalisée avec les communes

Le recensement de la population relève de la responsabilité de l'**État** : l'Insee l'organise et le contrôle. Les **communes** préparent et réalisent l'enquête sur le terrain dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi.



Une collecte d'informations annuelle, concernant successivement toutes les communes sur une période de 5 ans

- **Chaque année, on recense 1/5 des communes de moins de 10 000 habitants.** Au bout de cinq ans, toutes ont été recensées. Dans ces communes, le recensement est exhaustif : tous les habitants sont concernés par l'enquête. Comme l'enquête n'a pas pu être réalisée en 2021 en raison de la crise sanitaire, le cycle est temporairement étalé sur six ans.

- **Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le recensement est organisé tous les ans auprès d'un échantillon de 8 % des logements.**

Les données de cinq collectes successives sont ensuite mobilisées pour produire des résultats annuels sur l'ensemble de la population et des logements.



Tous les lieux d'habitation sont concernés

Sont recensés les résidences principales, les établissements d'hébergement (maisons de retraite, résidences étudiantes, etc.), les habitations mobiles et les personnes sans-abri.

Les publics spécifiques

Sont recensées toutes les personnes résidant en France, quelle que soit leur nationalité et leur situation.



Étudiants

Les étudiants se font recenser dans la commune où ils résident pour leurs études et où ils passent le plus de temps.

Communautés

Les personnes qui habitent au sein d'une communauté (élèves internes dans les établissements d'enseignement, militaires, personnes âgées en maison de retraite, personnes hospitalisées en moyen ou long séjour, détenus en établissements pénitentiaires, etc.), sont recensées par un enquêteur de l'Insee après avoir été prévenues par le responsable de la communauté.

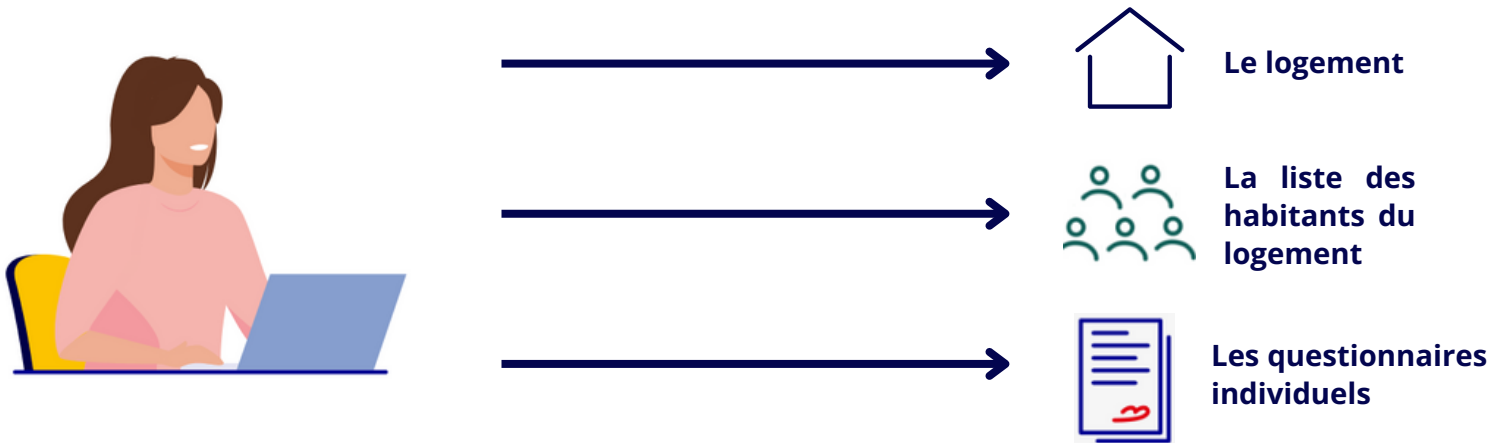


Habitations mobiles et personnes sans-abri

Les occupants des habitations mobiles (forains, gens du voyage, etc.) et les personnes sans-abri des communes de moins de 10 000 habitants sont recensés. Ceux des communes de 10 000 habitants ou plus sont recensés tous les 5 ans par des agents recenseurs (ce fut le cas en 2022).

Un questionnaire qui s'adapte aux évolutions de la société

Le questionnaire du recensement est divisé en trois parties



Le contenu du questionnaire évolue en fonction des demandes exprimées au Conseil national de l'information statistique (Cnis), lieu de concertation entre producteurs, utilisateurs de la statistique publique et société civile.

En 2015, le questionnaire a ainsi intégré les unions par Pacs et les déplacements domicile-travail à vélo. Il a été modifié en 2018 pour mieux mesurer la diversité des familles et pouvoir par exemple décrire les familles recomposées. Depuis 2022, les questionnaires Internet et papier sont adaptés à toutes les configurations familiales. En 2024, l'ergonomie du questionnaire Internet du recensement de la population a été complètement revue pour être plus facilement accessible à tous les utilisateurs, y compris aux personnes en situation de handicap et il s'adapte désormais aux smartphones.

En 2025, pour répondre aux demandes exprimées par les utilisateurs et sur la base des échanges au sein du Cnis, l'Insee propose un nouveau questionnaire individuel.

L'opportunité de refondre le questionnaire individuel résulte de la nouvelle nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (la « PCS 2020 ») qui a permis d'alléger les questions sur l'emploi. Ainsi, trois nouvelles questions sont ajoutées sur le questionnaire individuel.



- **Le lieu de naissance des parents de l'individu** afin de connaître la diversité des origines des personnes vivant en France y compris au niveau des territoires, et d'étudier la variété des situations selon l'origine, ainsi que les mobilités géographiques au fil des générations.



- **Les éventuelles limitations d'activité au quotidien pour des raisons de santé** afin d'établir des statistiques sur les personnes en situation de handicap dans les différents territoires, de connaître les caractéristiques de ces populations, et ainsi adapter les politiques publiques.



- **La pratique du télétravail** afin d'étudier le recours au télétravail selon les territoires, métiers et activités et d'adapter l'offre de transports et les infrastructures.

Les questions sur la nationalité de l'individu, le diplôme, le temps de travail ont été modifiées.

Le recensement n'a jamais été aussi simple

- **L'agent recenseur fournit une notice Internet aux personnes à recenser**

Cette notice contient des informations sur le recensement et les codes d'accès pour une réponse en ligne. Les personnes sont libres de répondre quand elles le souhaitent dans le calendrier fixé.

- **Les habitants se rendent sur le site www.le-recensement-et-moi.fr pour remplir le questionnaire en ligne, ils le valident et reçoivent un accusé de réception**

L'agent recenseur en est informé par SMS. Dans ce cas, il ne sollicitera pas à nouveau les habitants.

Et si les personnes recensées ne peuvent pas ou ne souhaitent pas répondre par Internet ?

L'agent recenseur peut leur remettre des questionnaires papier et prend rendez-vous pour venir les récupérer 2 à 3 jours plus tard.



68,5 % des ménages ont répondu par Internet en 2024

75 % des individus ont répondu par Internet en 2024

Encore plus simple par internet

- L'ergonomie du questionnaire Internet du recensement de la population est accessible à tous les utilisateurs, y compris aux personnes en situation de handicap.
- Le questionnaire Internet s'adapte à tous les supports (ordinateurs, tablettes, smartphones).
- Les différentes parties (logement, composition du ménage et individus) sont clairement identifiées, facilitant ainsi le parcours de réponse.



Comme chaque année, le questionnaire internet a été audité afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données qui sont collectées.

Les informations personnelles sont sécurisées et la confidentialité des données est assurée

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). **L'Insee est le seul organisme habilité** à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donner lieu à **aucun contrôle administratif ou fiscal**. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au **secret professionnel**.

Bilan démographique 2024

En 2024, la fécondité continue de diminuer, l'espérance de vie se stabilise

Le nombre de **naissances** en 2024 est **le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale**. Pour **l'indicateur conjoncturel de fécondité**, il faut remonter à la fin de la **Première Guerre mondiale** pour retrouver un niveau aussi bas qu'en 2024. Enfin, le solde naturel est à son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le nombre de décès en 2024 est en légère augmentation en raison du vieillissement de la population et l'espérance de vie se stabilise à un niveau historiquement élevé.

68,6 millions d'habitants en France au 1 janvier 2025



66,4 millions

en France
métropolitaine



2,3 millions

dans les 5 départements
d'outre-mer



En hausse de 0,25 %

en 2024
après + 0,3 % en 2023

Les naissances diminuent de 2,2 % entre 2023 et 2024



663 000 bébés

nés en 2024,
soit 15 000 naissances de moins
qu'en 2023



1,62 enfant par femme

L'indicateur conjoncturel de fécondité
est en baisse,
après 1,66 en 2023



31,1 ans

L'âge moyen à la maternité
continue de croître régulièrement ;
il était de 29,5 ans en 2004

Le nombre de mariages augmente légèrement en 2024



247 000 mariages (2024)

(dont 240 000 entre personnes de sexe différent
et 7 000 entre personnes de même sexe) après
242 000 mariages en 2023



204 000 Pacs (2023)

(dont 193 400 entre personnes de sexe
différent et 10 600 entre personnes de
même sexe)

Bilan démographique 2024

En 2024, la fécondité continue de diminuer, l'espérance de vie se stabilise

Le nombre de décès augmente en 2024

646 000 décès en 2024

soit + 1,1 % par rapport à 2023

La hausse de la mortalité en 2024 s'explique par le vieillissement de la population. Depuis 2011, le nombre de décès a tendance à augmenter du fait de l'arrivée à des âges de forte mortalité des générations nombreuses du baby-boom, nées de 1946 à 1974.

L'espérance de vie se stabilise à un niveau historiquement élevé en 2024



Espérance de vie à la naissance des femmes

85,6 ans, soit + 0,0 an par rapport à 2023



Espérance de vie à la naissance des hommes

80,0 ans, soit + 0,1 an par rapport à 2023

Plus d'informations avec [l'outil interactif sur les espérances de vie](#).

Au 1^{er} janvier 2025, **21,8 % des personnes en France ont 65 ans ou plus**. Les personnes âgées de **75 ans ou plus** représentent désormais **10,7 % de la population** contre 8,0 % en 2005.

Définitions et méthodologie

Les estimations de population de la France au 1^{er} janvier correspondent aux niveaux issus du recensement de la population pour les années où il est disponible (dans cet exercice, jusque 2022 pour la France hors Mayotte et 2017 pour Mayotte). Pour les années ultérieures, la population (provisoire) au 1^{er} janvier de l'année N est obtenue en ajoutant à la population au 1^{er} janvier de l'année N-1 le solde naturel de l'année N-1, le solde migratoire de l'année N-1 et, pour la France hors Mayotte, des ajustements statistiques. Un ajustement statistique avait été introduit en 2018 pour tenir compte de la rénovation du questionnaire du recensement de la population et mesurer des évolutions de population à questionnement inchangé. **Un nouvel ajustement est introduit pour les années 2020 et 2021** pour tenir compte des évolutions de protocole de la collecte du recensement et des évolutions démographiques exceptionnelles dues à la crise sanitaire. **Les statistiques d'état civil** sur les naissances, les décès et les mariages sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies. Les statistiques concernant les Pacs sont fournies conjointement par le ministère de la Justice, le Conseil supérieur du notariat et l'Insee.

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) correspond au nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si elle avait à chaque âge les taux de fécondité observés l'année considérée.

L'espérance de vie à la naissance correspond à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui serait soumise à chaque âge aux conditions de mortalité de l'année considérée.

Lancement de l'enquête Familles

L'enquête Familles est une enquête historique qui vise à mieux comprendre les familles et leur histoire. Elle est réalisée par l'Insee depuis 1954, tous les dix ans environ, en complément du recensement de la population. Elle est indispensable pour mesurer et décrire des phénomènes sociaux comme la baisse des naissances, la fragilité croissante des unions ou encore les relations entre les seniors et leurs proches. De nombreuses informations recueillies par l'enquête ne sont connues dans aucune autre enquête ou source administrative.

Une enquête à grande échelle

En 2025, 14 ans après sa dernière édition, l'enquête Familles est reconduite. Avec **près de 500 000 personnes interrogées** sur l'ensemble du territoire, il s'agit d'une enquête d'une ampleur exceptionnelle. Aucune autre enquête de l'Insee, à part l'enquête annuelle de recensement, ne porte sur autant de personnes. Les enquêtés y répondent dans la foulée du recensement, en remplissant sur papier ou sur internet un questionnaire court.

Avoir un échantillon de grande taille et un taux de réponse élevé est indispensable pour pouvoir :

- décrire les familles dans toute leur diversité, au niveau de chaque région ;
- étudier des sous-populations et des situations peu fréquentes, comme le fait d'avoir eu un enfant après l'âge de 40 ans, d'être un homme à la tête d'une famille monoparentale ou encore d'être devenu orphelin, ou d'avoir été adopté pendant son enfance.

Une enquête riche d'enseignements

La dernière édition menée en 2011 a permis d'apprendre que :

- les mères à la tête d'une **famille monoparentale** sont dans cette situation depuis 5 ans et demi en moyenne ;
- environ 5 % des personnes de 55 ans ou plus **n'ont jamais vécu en couple** ;
- les femmes deviennent **grands-mères à 54 ans** et les hommes **grands-pères à 56 ans** en moyenne.

Les réponses à l'enquête de 2025 permettront d'actualiser ces résultats et bien d'autres encore et d'explorer de nouveaux sujets comme les aides au sein des familles.

Retrouvez d'autres résultats de **la dernière édition de l'enquête [ici](#)**.

Retrouvez toutes les informations sur **la nouvelle édition de l'enquête Familles [ici](#)**.

Des réponses confidentielles et protégées

Les enquêtes de l'Insee s'inscrivent dans un cadre juridique strict : la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée et le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Elles sont utilisées uniquement à des fins d'études statistiques et en aucun cas à des fins de contrôle. L'agent recenseur est tenu au secret professionnel.

“Traditionnelles”, monoparentales ou recomposées : dans quelles familles vivent les enfants mineurs ?

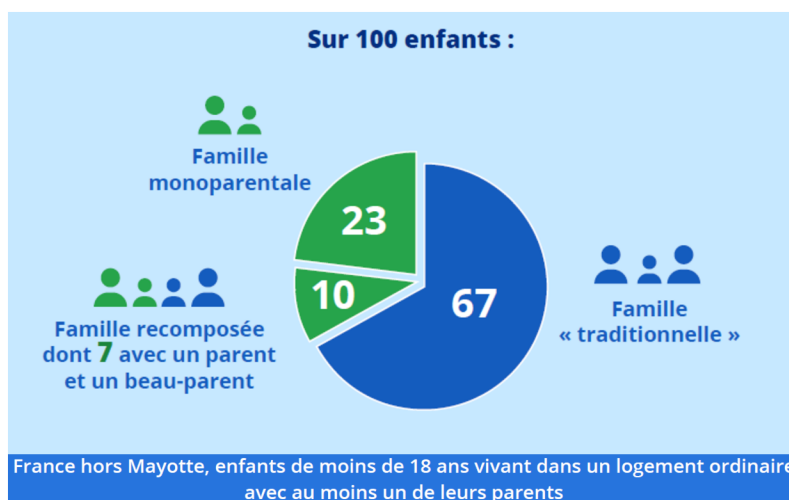
Une étude nationale, déclinée dans toutes les régions, à partir des données du recensement

En 2023, trois enfants mineurs sur dix vivent avec un seul de leurs parents

En France en 2023,

- **67 %** des enfants mineurs vivent dans une **famille « traditionnelle »**,
- **23 %** dans une **famille monoparentale**,
- et **10 %** dans une **famille recomposée** (dont 7 % avec un parent et un beau-parent et 4 % avec leurs deux parents).

Au total, **30 % des enfants résident avec un seul de leurs parents. Cette part augmente avec l'âge des enfants.** Elle est légèrement plus élevée en 2023 qu'en 2018.

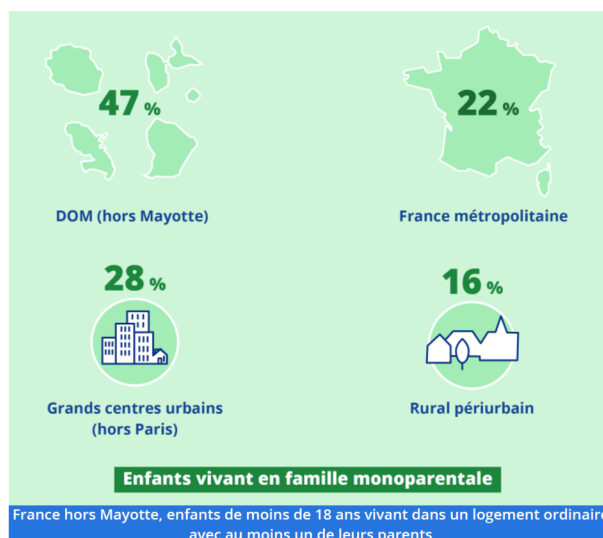


Vivre en famille monoparentale est beaucoup plus fréquent dans les DOM

Dans les DOM, les enfants vivent dans une **famille monoparentale plus de deux fois plus souvent que sur le territoire de la France métropolitaine.**

Dans les **grands centres urbains (hors Paris)**, les enfants vivent plus en famille monoparentale (28 %) que dans les **zones rurales**, en particulier en rural périurbain (16 %).

Le centre urbain de **Paris** se singularise des autres grands centres urbains : la vie en famille « traditionnelle » y est plus fréquente, alors que la vie en famille monoparentale y est moins répandue.

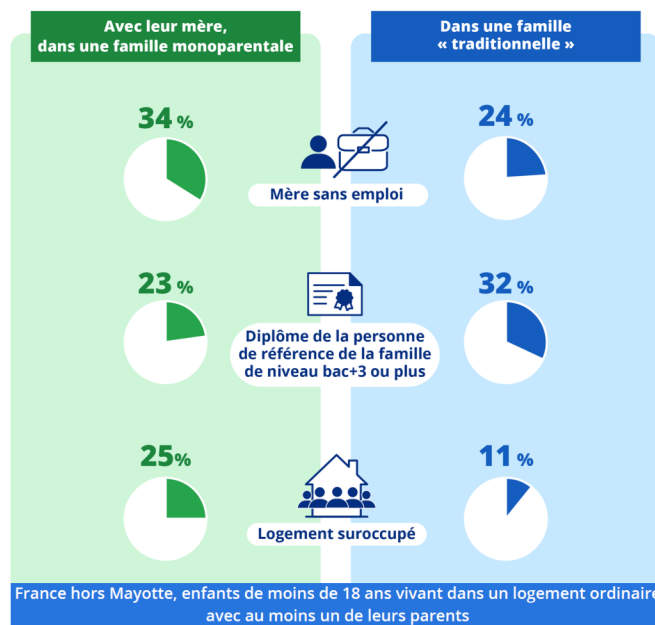


“Traditionnelles”, monoparentales ou recomposées : dans quelles familles vivent les enfants mineurs ?

Une étude nationale, déclinée dans toutes les régions, à partir des données du recensement

Davantage de difficultés pour les enfants vivant avec leur mère dans une famille monoparentale...

Les enfants des **familles « traditionnelles »** grandissent en général dans un **environnement familial plus favorisé** que les autres, notamment plus diplômé. À l'inverse, les enfants vivant **avec leur mère en famille monoparentale** évoluent dans un milieu familial rencontrant **plus de difficultés**, avec, en particulier, une mère plus souvent **sans emploi** (dans 34 % des cas, contre 24 % en familles « traditionnelles »), un niveau de diplôme de la personne de référence de la famille nettement moins élevé, et un logement plus souvent **suroccupé** (dans 25 % des cas, contre 11 % en familles « traditionnelles »).



Retrouvez sur [Insee.fr](https://www.insee.fr/fr/statistiques/8327319) l'étude nationale <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8327319> ainsi que les études régionales <https://www.insee.fr/fr/information/8326122>.

Sources et définitions

Cette étude s'appuie sur l'**enquête annuelle de recensement (EAR) 2023**. L'EAR permet de définir les liens entre l'ensemble des personnes habitant dans un même logement. Depuis la refonte de la feuille logement du recensement en 2018, il est en particulier possible de distinguer les beaux-parents des parents et donc les familles recomposées des familles « traditionnelles ».

Une **famille** est constituée d'un couple avec ou sans enfant, ou d'une famille monoparentale.

- Une **famille « traditionnelle »** est constituée d'un couple vivant avec des enfants qui sont tous ceux du couple.
- Une **famille monoparentale** est une famille dans laquelle le parent ne vit pas en couple avec une personne du logement.
- Une **famille recomposée** est constituée d'un couple avec enfant(s) où au moins un enfant n'est pas celui du couple.

Un **logement suroccupé** est un logement auquel il manque au moins une pièce par rapport à un besoin en pièces défini en fonction de la composition du ménage (et pour les enfants de leur âge et de leur sexe) ; par exemple, un couple avec un enfant a besoin de trois pièces.